

COMPTE-RENDU de la réunion du 18 juillet 2025

Le dix-huit juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles PARIS, Maire.

Présents : Monsieur Gilles PARIS, Mesdames DUCHAMP Solène, GAYET Annie, DELANOE Martine, M. Alain BILLY, M. LAVRIL Georges, M. MARQUIS Thierry.

Absent non excusé :

Absentes excusées : Mme CELSE Delphine a donné son pouvoir à M. MARQUIS Thierry, Mme ROUGERON Elisabeth a donné son pouvoir à M. PARIS Gilles

Secrétaire de séance : Madame DUCHAMP Solène

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

1 - Approbation du RSU 2024

Le maire présente le RSU 2024 qui est adopté à l'unanimité.

2 - Modification du règlement de la salle polyvalente

Le maire propose de modifier le règlement de manière à prendre en compte la forte hausse du prix de l'électricité en remplaçant le paragraphe actuel par le paragraphe suivant :

« La consommation électrique sera facturée au tarif de **0.30 € TTC par KWh**, calculée à partir des relevés à l'arrivée et au départ du locataire. Un forfait journalier de 20 KWh sera automatiquement déduit, correspondant à l'utilisation des équipements électroménagers de la cuisine. Cette déduction ne s'appliquera pas durant les grandes vacances scolaires, période pendant laquelle les appareils sont débranchés. **Ce tarif s'appliquera à tous les contrats signés à partir du 18 juillet 2025.** Pour les contrats signés avant cette date, le tarif antérieur de 0.15 € TTC par KWh reste en vigueur. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3 - Sollicitation de la subvention de la Com. Com.

Le maire propose de solliciter la subvention de 9769 € sur le programme voirie 2025. Ainsi, le reste à charge de la commune sera de 14 592,60 € en tenant compte de la subvention départementale qui s'élève à 6 090,40 €
Adopté à l'unanimité.

4 - Décisions modificatives

Le conseil municipal accepte de modifier le budget 2025 en augmentant les recettes de manière à intégrer la subvention de la Com. Com., en baissant la subvention accordée par le Conseil départemental de l'Allier par rapport à ce qui était attendu, et en ajustant les montants relatifs aux opérations de travaux sur l'école.

5 - Modification du temps de travail hebdomadaire des agents

Pour l'année 2025, le temps de travail des deux agents annualisés sera réajusté à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026.

6 - Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs est mis à jour en prenant en compte les nouveaux temps de travail des agents annualisés et la création du poste de rédacteur, ceci à compter du 1^{er} septembre 2025.

7 - Motion de soutien

Le conseil municipal soutien par 8 voix POUR et 1 voix CONTRE la délibération du Conseil Départemental relative à la préservation des paysages bourbonnais face au développement de l'éolien industriel.

8 - Décision modificative - garage

En vue de la création d'un garage pour les services techniques, il faut faire réaliser une étude de sol. Le devis correspondant passera en frais d'études par le biais d'une décision modificative.

Questions diverses :

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'un groupe électrogène et charge M. le Maire de se renseigner sur les prix.

La séance est levée à 19 heures 30